

Nous avons entendu tous les points de vue sur la question de savoir si la pendaison ou l'exécution est un moyen de dissuasion, mais l'ordre dans notre société s'appuie sur l'effet dissuasif d'un châtement quelconque. Autrement, nous n'aurions jamais à craindre de payer des amendes. Nous n'aurions pas à nous soucier des policiers qui collent des contraventions ici sur la colline, en ville ou sur les routes pour excès de vitesse. Nous n'aurions pas à nous préoccuper de fermer nos boutiques et nos maisons à clé parce que l'introduction par effraction ne serait pas une infraction entraînant la moindre peine. La société punit quelqu'un parce qu'il a dérogé aux règles établies.

Bien des changements surgissent à mesure que la société évolue, et je ne suis pas homme à dire que la société devrait rester figée. Nous savons tous qu'il y a 50 à 100 ans, des crimes dont on rit aujourd'hui étaient considérés comme des délits punissables de mort. A une époque, le vol d'une miche de pain était punissable de mort et on coupait les mains aux tire-laine. Ces châtements étaient imposés à cause de leur effet de dissuasion, comme tous les châtements qui sont prévus dans les lois aujourd'hui. Il a été décidé à mesure que la société a évolué que certains crimes n'appelaient pas des peines aussi sévères que d'autres. Si cela a encouragé la criminalité, je ne le sais pas, mais le principe demeure que si nous voulons conserver notre société dans sa forme actuelle, les peines doivent avoir une force de dissuasion.

L'emprisonnement à vie peut suffire à en dissuader certains. Je pense que l'emprisonnement à vie pourrait en empêcher beaucoup ici de commettre cet acte définitif auquel ils pourraient parfois songer. Mais à quoi pouvons-nous nous attendre qu'un prisonnier condamné à l'emprisonnement à vie pense quand le pire qui peut lui arriver s'il tue tous ceux qui l'entourent est une autre condamnation à l'emprisonnement à vie?

La prémisse de base est si simple, si facile à saisir, mais je ne comprends pas à quoi peut penser le gouvernement en présentant ce bill et les abolitionnistes en l'appuyant. Ils disent vouloir rendre le Canada plus sûr pour les citoyens innocents. Comment peut-on rendre un pays plus sûr pour les innocents en retirant aux corps chargés de l'application de la loi le dernier outil qu'ils possèdent pour protéger la société?

● (1550)

J'ai parlé tout à l'heure du devoir de l'État. J'ai entendu le solliciteur général dire que la société n'avait pas le droit d'imposer la peine de mort pour protéger les citoyens. Que peuvent-ils attendre de l'État sinon la protection? En fait, quelque 80 p. 100 des Canadiens la demandent actuellement. J'attends encore que le gouvernement me dise quelle différence il y a entre exécuter un ennemi de l'État lorsque celui-ci est un meurtrier ou une personne qui se rend coupable de trahison ou de piraterie. Quelle différence y a-t-il entre exécuter l'un de ces individus méprisables et demander à l'homme de la rue d'aller tuer un ennemi de l'État en période de guerre? Quant à moi, je n'y vois guère de différence et les explications qu'on m'a données jusqu'ici ne me satisfont pas.

J'aimerais bien qu'on me donne quelques explications à ce sujet. Pendant des mois, j'ai écouté toutes sortes d'arguments, mais jamais on ne m'a dit comment empêcher ces

Peine capitale

féroces criminels de nuire aux Canadiens. Personne n'a jamais établi quelle différence il y avait entre tuer un ennemi et exécuter une personne qui attenterait à la sécurité de l'État le 17 juillet. A mon avis, les Canadiens veulent une réponse à cette question. Ils ont dit ce qu'ils en pensaient, la majorité à la Chambre leur a répondu d'une façon qu'elle juge démocratique. Je soupçonne que les Canadiens lui répondront eux aussi d'une façon démocratique à la première occasion qui se présentera.

J'ai parlé de certaines considérations pratiques concernant l'incarcération des meurtriers. J'aurais dû plutôt parler de considérations théoriques, car elles sont inapplicables à mon avis. Certains soulèveraient la question du coût. Certes, il en coûte beaucoup d'argent pour garder un prisonnier. On m'a dit que ces coûts s'élèvent à environ \$18,000 par année par prisonnier. Il fut un temps où j'aurais attaché plus d'importance à ces questions pécuniaires. Il est certain que le gouvernement s'est très peu préoccupé, en huit ans, des dépenses qu'il faisait, mais il me paraît juste d'ajouter qu'on ne saurait chiffrer une vie humaine.

D'aucuns ont soutenu que les jurés et les juges peuvent se tromper et que des innocents peuvent être condamnés. Dans mon intervention en deuxième lecture, j'ai évoqué le souvenir d'un de mes vieux amis, un juriste de Vancouver, l'honorable John Valentine Clyne. Il m'a écrit quand nous avons commencé à examiner ce bill, car il se disait inquiet de ce qui se passe au Canada. Lorsqu'il était magistrat, il a été témoin de nombreux cas semblables. Il estimait que de nombreux citoyens penseraient que notre système judiciaire ne réussirait pas à protéger un accusé innocent, mais que quant à lui, son expérience de magistrat l'avait convaincu que tout accusé, qu'il soit riche, comme l'a fait remarquer le député de Timiskaming, ou qu'il soit pauvre est assuré au Canada de ne jamais être exécuté à tort.

Toutefois, je demande quelle différence cela ferait-il si une personne était exécutée ou emprisonnée par erreur pendant 25 ans? L'État ne peut redonner la vie à une personne, mais il ne peut non plus compenser un homme pour les 25 années pendant lesquelles il a été emprisonné par erreur. De tels arguments devraient inciter ceux qui pensent ainsi à passer le reste de leur vie au lit de crainte, s'ils sortent, de se casser une jambe, d'être happés par une voiture ou de tomber dans les escaliers. Ce raisonnement est tellement arriéré et rétrograde qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

Dans une semaine environ, nous recevrons des visiteurs de tous les coins du monde aux Jeux olympiques. Il y a un mois, Vancouver recevait des représentants de 136 pays participant à la Conférence Habitat des Nations Unies. Ces événements importants invitent des visiteurs violents à commettre des actes répréhensibles au pays. L'adoption de ce bill enlèvera au Canada le pouvoir de contrôler ce genre de violence. Nous savons que cette année justement des règlements spéciaux ont été mis en vigueur aux fins de l'immigration afin d'empêcher les étrangers indésirables d'entrer au Canada et de causer des problèmes aux manifestations comme la Conférence Habitat et les Jeux olympiques. Nous savons cependant que des personnes peuvent franchir la frontière en usant de subterfuges ou clandestinement.